

## Fiche préparatoire

**Quelles sont les responsabilités respectives du RSSS et des organismes communautaires dans les services qui relèvent de la santé et des services sociaux ? Devrait-il y avoir un partage des responsabilités ? Si oui, comment se fait le partage des responsabilités, selon quelles modalités et à quelles conditions ?**

---

**Pour vous aider à répondre à la question, examiner les questions suivantes.**

*Ce questionnaire est créé pour aider les organismes à réfléchir à l'avance à l'intérieur de leurs instances à des questions qui vont se poser lors de l'assemblée générale spéciale. Bien se préparer permettra de faciliter le processus décisionnel.*

---

- 1) L'intégration sociale des personnes handicapées est un engagement sociétal qui a été défini comme engageant les 4 sphères actives dans la société : le public, le privé, l'économie sociale, la famille. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette affirmation ?
  
- 2) Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, les personnes ayant une DI ou un TSA étaient exclues et vivaient en institution ; vers 1970 leur devenir est confié aux CRDI dans une prise en charge qui visait l'intégralité de leurs besoins (réadaptation et intégration sociale), suivi vers la fin du siècle d'une préconisation à tous de participer à leur intégration sociale. Depuis le début du 21<sup>e</sup>, en mode compressions budgétaires, le RSSS diminue progressivement puis radicalement sa prise en charge, se concentre sur la réadaptation en épisodes seulement, sur les services résidentiels (qu'il contracte avec des RI) et tente de partager ou déléguer le reste du soutien des personnes les plus vulnérables à la famille, la communauté et les autres réseaux. À Montréal, où en est-on dans ces transitions ? Trouvez-vous que ce partage des responsabilités satisfait aux exigences légales ? Est adéquat ?
  
- 3) Selon vous, quelles sont les responsabilités légales
  - Du RSSS en propre ?
  - Des autres réseaux publics (services de garde, éducation, loisirs, transport, emploi, habitation, communications, arts et culture, système judiciaire et pénal) ?
  - Des organisations privées (entreprises entre autres) ?
  - De la communauté ?

- Des organismes communautaires ?
  - De la famille ?
- 4) Quelle est votre appréciation sur la façon dont ces instances s'acquittent de leurs fonctions\ personnes ayant une DI ou un TSA, en termes d'accès aux services, de qualité et d'intégration sociale ?
- 5) Quel est le rôle du milieu communautaire,
- En tant qu'OC, ? De façon générale, quel est le rôle et la mission d'un OC, la nature d'un OC d'ACA ?
  - En rapport avec l'intégration ?
  - En rapport avec les services à donner ?
- 6) L'organisme communautaire que je représente
- Comment assume-t-il sa **mission comme OC** : est-il un outil de développement de la citoyenneté ? Un outil de développement social ? Un ferment dans la communauté ? Un réseau innovateur ? Un générateur de projets alternatifs ? Un réseau d'activités et de services ? (Concrètement que fait-il ?)
  - Comment assume-t-il sa **responsabilité l'intégration sociale ? En quoi ce que fait notre organisme fait avancer l'intégration sociale ?**
  - Quelle est sa **contribution propre** qui ne peut pas être remplacée par un autre réseau. Quelle est sa valeur ajoutée ?
  - Notre OC est-il majoritairement préoccupé par le volet services ? Si oui, qu'est qui nous pousse à valoriser cet aspect de nos activités ?
- 7) Le portrait de **l'ensemble des organismes communautaires** de Montréal. Quels sont les traits dominants ?
- En termes de mission ?
  - En termes d'intégration ?
- 8) Y a-t-il des domaines où les OC assument des responsabilités qui sont d'abord celles d'autres réseaux ? Lesquels ? Si c'est le cas, nommez les domaines où votre OC est actif
- Est-ce un choix ?
  - Est-ce à la demande de vos membres ?
  - Est-ce sur proposition et décision du CA ?
  - Est-ce à titre palliatif pour répondre à l'absence du RSSS ?
  - Est-ce parce que l'OC y a été contraint ?
  - Est-ce parce que vous pensez faire mieux que le RSSS ?
- 9) Quelles sont les meilleures manières pour les OC de contribuer à l'intégration sociale des personnes handicapées (qu'est-ce que les OC devraient faire prioritairement ?)
- 10) Qu'est-ce que les OC font actuellement et qu'ils devraient laisser tomber ou transférer à quelqu'un d'autre ?

- 11) Est-ce qu'il y a des choses que les OC ne devraient pas faire ?
- 12) Est-ce qu'il y a des zones qui sont vraiment des zones de responsabilités communes
  - OC\RSSS
  - OC\autres réseaux
  - OC\privé
- 13) Est-ce qu'il y a des zones où les OC devraient être très précautionneux avant de s'y aventurer ? Y a-t-il des conditions à y mettre ?
- 14) Qu'est-ce qui se passe si les OC refusent de donner des services que le RSSS nous sollicite de donner ?
- 15) Quelles sont les conséquences, avantages ou inconvénients, que les OC donnent des services qui sont habituellement de la responsabilité du RSSS
  - Pour les OC ?
  - Pour les personnes et les familles ?
- 16) Quel impact a le mode de financement (entente de services\PSOC) lorsqu'un OC donne un service
  - Sur les usagers ?
  - Sur l'OC ?
- 17) Au niveau plus collectif, vers quelle direction les OC devraient-ils aller pour favoriser l'intégration sociale ?
- 18) Les OC montréalais ont-ils avantage à soutenir une position commune ?
- 19) Quels sont les impacts de la ou des décisions prises sur la poursuite des activités du CRADI ?